



## Organe du CERCLE PÉGASE

SOCIÉTÉ ROYALE — FONDÉE EN 1906

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affilié à la FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT : P. Delmelle, 34, rue Franz Merjay, Bruxelles 6.

DE BOCK, R.

Tél. : 21 16 27.

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1472.12.

Cercle Pégase, Bruxelles. — Cotisation : 75 F.

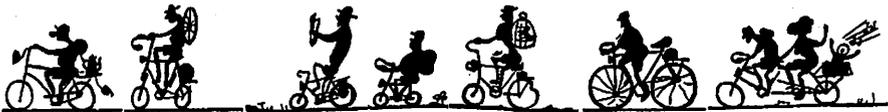
Les articles n'engagent que leurs auteurs.

## Assemblée mensuelle du lundi 2 août 1965, à 20 h précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le LUNDI 2 AOUT 1965, à 20 h précises, au local : « LA LEGENDE », rue de l'Etuve, 35, Bruxelles 1, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du 5 juillet 1965 ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Voyage en car, en Campine, le 19 septembre 1965 ;
4. Bal du 20 novembre 1965 : tombola ;
5. Divers ;
6. Concours photographique ;
7. « Vacances au Tyrol », diapositives en couleurs présentées et commentées par M. R. Porta.

Le Comité se réunira au local, le jeudi 5 août 1965, à 20 h 30'.



## Excursions cyclistes du mois d'août 1965

**DIMANCHE 1<sup>er</sup> AOUT 1965.** — Réunion entrée du Bois à 8 h. Départ à 8 h 15', La Hulpe, Court-St-Etienne, Vallée de l'Orne, Mont-St-Guibert, Vallée du Nil, Nil-St-Vincent (P.-N.) ; Bruyère, Point du Jour, Groenendaal. 85 km. Pilote : M. De Bock.

**DIMANCHE 8 AOUT 1965.** — Réunion entrée du Bois à 8 h. Départ à 8 h 15', Braine l'Alleud, Lillois, Baisy-Thy, La Roche, Tangissart (P.-N.) ; Bousval, Lasne, La Ramée. 70 km. Pilote : M. Peeters.

**DIMANCHE 15 AOUT 1965.** — Réunion entrée du Bois à 8 h 30'. Départ à 8 h 45', Loonbeek, Flo-rival (P.-N.) ; Neerijse, Tervuren. 70 km. Pilote : M. De Bock.

**DIMANCHE 22 AOUT 1965.** — Réunion Square Montgomery à 8 h. Départ à 8 h 15', Sterrebeek, Winksele, Château de Horst (P.-N.) ; Lubbeek, Huldenberg, Hoeilaart. 80 km. Pilote : M<sup>me</sup> De Bock.

**DIMANCHE 29 AOUT 1965.** — Réunion gare du Midi à 7 h 45'. Départ au train à 8 h 24' pour Anze-gem, arrivée à 9 h 25' = 70 km. Moulin de Tiegem, Mont de l'Enclus, Hootond, Mont de la Cruche, Louise-Marie (P.-N.) ; Grammont, Vollezele, Pepingen, Leeuw St Pierre. 80 km. Pilote : M. Delmelle.

**DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1965.** — Réunion place Simonis, à h. Départ à 8 h 15', Hamme, Mollem, Eekskén, St Amands (P.-N.) ; Termonde, Wieze, Meldert, Ternat, Itterbeek. 75 km. Pilote : M. Joppen.



## Excursions pédestres du mois d'août 1965

**DIMANCHE 1<sup>re</sup> AOUT 1965.** — *Le Lac d'Overmere.* — Réunion à 9 h à la Gare du Midi. Départ à 9 h 18' pour Wetteren, arrivée à 10 h, l'Escaut, Kappelendries, Liefkenshoek, Broek, Meersch, Kalken, Lac d'Overmere (P.-N. *In de Pluim*) ; Donk, Polsgracht, Gaver, Berlare, Daal, Schoonaarde. Retour en autobus et en train via Termonde. Arrivée à Jette à 19 h 34'. Nord à 19 h 42. 18 km. Pilote : M. J. Bernaerts.

*Pour rejoindre en P.-N. :* Gare du Nord. Train à 11 h 18' pour Alost, arrivée à 11 h 43', ensuite à 12 h 15' autobus pour Overmere, Klappel, arrivée à 12 h 51'.

**DIMANCHE 8 AOUT 1965.** — Réunion à la gare du Quartier Léopold à 9 h 40'. Départ à 9 h 58', pour Gembloux, arrivée à 10 h 25' Grand Manil, Fontenele, Ferme la Gatte, Le Monty, Corroy-le-Château (P.-N. sur la Grand'Place. Potage et café) ; Ferme de Chênemont, Vichenet, Les trois Ponts, Ferooz, A tous vents, Gembloux. Retour en train à Gembloux à 17 h 38' ou 18 h 43'. Arrivée Q.-L. à 18 h 03' ou 18 h 08'. Pilote : M. R. Jacobs.

*Pour rejoindre au P.-N. :* Gare Q.-L. train à 12 h. Gembloux à 12 h 25'. Autobus à 13 h 21', arrivée Corroy-le-Château Grand'Place à 13 h 30'.

**DIMANCHE 15 AOUT 1965.** — Réunion à 9 h 15', Place Ruppe. Départ à 9 h 30' pour Joli-Bois, arrivée à 10 h 18'. Joli-Bois, Roussart, Cabaret au Gros du Général, Chapelle Jacques et Chapelle Notre Dame de Bon Secours, Ohain (P.-N.) ; Basse-Lasne, Lasne Chapelle St Lambert, Caturiaux, Réservoir, Bois de Couture St Germain, Maransart, Hanogrune, Plancenoît. Retour en tram à 17 h 45' ou 18 h 45', arrivée Place Ruppe à 18 h 40' ou 19 h 49'. 17 km. Pilote : M. R. De Saulnier.

*Pour rejoindre au P.-N. :* Train à Bruxelles Central à 13 h 14'. Midi à 13 h 22'. Arrivée à Braine-l'Alleud à 13 h 37'. Autobus à 14 h. Arrivée à Ohain à 14 h 15'.

**DIMANCHE 22 AOUT 1965.** — Réunion à 9 h 40' à la Gare du Midi. Départ à 9 h 58' pour Hal. Arrivée à 10 h 08'. Excursion surprise (P.-N. au *Ciderhuis* à Esschenbeek). 18 km. Pilote : M. J. Driessens.

*Pour rejoindre au P.-N. :* Autobus à Uccle-Calevoet à 12 h 35'. Arrivée Dworp à 12 h 55', puis 30 minutes à pied.

**DIMANCHE 29 AOUT 1965.** — Réunion à 9 h 50', Gare des Vicinaux, Place Rogier. Départ à 10 h 10', pour Wemmel. Arrivée à 10 h 28', Zijp, Chapelle d'Amelghem, Fouxenberg, Chapelle Sainte Aune, Lindhout, Bollebeek (P.-N.) ; Walfergem, Ferme Piémont, Zellick, Château de Grand Bigard. 18 km. Pilote : M. R. De Saulnier.

*Pour rejoindre au P.-N. :* Gare des Autobus au Nord. Bus de Termonde à 12 h 10'. Descendre à Brussegem. 15 minutes à pied.

**DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1965.** — Réunion à 9 h à la Gare Centrale. Départ en train à 9 h 16', Louvain à 9 h 40' changement pour Korbek-Loo à 9 h 45'. Arrivée à 9 h 50', Biest, Château de Corbeek-Loo, Château de Pellenberg, Pellenberg, Herendaehof, Lammerhof, Kwade schuur, Paaschhof, Bollenberg, Lubbeek (P.-N. environ de l'église) ; Heurbek, Kalenberg, Boschkant, Malendrier, Hoogbutsel, Station Vertryck. Retour en train à 17 h 02', Louvain à 17 h 12', changement à 17 h 24' ou 17 h 50'. Pilote : M. R. Jacobs.

Pour rejoindre au P.-N. : Train Bruxelles Midi à 11 h 10'. Central à 11 h 14'. Nord à 11 h 20'. Arrivée à Louvain à 11 h 39. Autobus de Diest à 12 h 15'. arrivée à Lubbeek à 12 h 35'.

## Concours photographique

RESULTATS DE JUILLET 1965

### Classement de la « Vox Populi ».

1. M. R. CABY	10	points.
2. M. M. Van Meurs	9	«
3. M. R. De Bock	8	«
4. M <sup>111</sup> Fiers	7	«
5. M. J. Mierop	5,5	«
5. M. J. Bonvalet	5,5	«
7. M <sup>111</sup> L. Jaumain	4	«
8. M. L. Sortia	3	«
9. M <sup>111</sup> M. Jaumain	2	«
10. M <sup>111</sup> F. Spéder	1	«

### Classement du « Jury ».

1. M <sup>111</sup> L. JAUMAIN	3	points.
2. M. R. Caby	2	«
3. M. M. Van Meurs	1	«

### CLASSEMENT GENERAL

(Après 7 épreuves).

\* \*

1. M. L. SORTIA	60	points.
2. M. J. Mierop	58,5	«
3. M. M. Van Meurs	44	«
4. M <sup>111</sup> Spéder	40	«
4. M. J. Bonvalet	40	«
6. M. R. Caby	34	«
7. M <sup>111</sup> M. Jaumain	28	«
7. M Fiers	28	«
9. M. R. De Saulnier	21,5	«
9. M. R. De Bock	21,5	«

## Fête champêtre d'Huizingen

De nombreux pégaseux ont passé une excellente journée à Huizingen, le 13 juin. Le Directeur des Fêtes avait promis du beau temps, le ciel a été d'une clémence relative, le soleil a même luit une bonne partie de l'après-midi. Au cours des jeux, chaque équipe a défendu ses chances avec courage.

La dernière attraction, le jeu du ballon, a été particulièrement spectaculaire.

Ci-dessous le palmarès des différents concours.

Lecture de carte :

Ont réussi dans les délais :

M. et M<sup>111</sup> R. Caby.

M<sup>111</sup> D. De Paepé.

M. et M<sup>111</sup> R. Dethier.

M. M. Jacques.

M<sup>111</sup> R. Porta et son fils Etienne.

### RESULTATS DES JEUX :

#### Catégorie Dames.

1. M <sup>111</sup> René Caby	avec 8 points.
M <sup>111</sup> Paul Cluydts	« 8 «
2. M <sup>111</sup> Arthur Van Looy	« 7 «

3. M <sup>111</sup> Alphonse L'Hoiest	« 6 «
M <sup>111</sup> Paulette Van Bets	« 6 «
4. M <sup>111</sup> Josée Desmet	« 5 «
M <sup>111</sup> Roger Guiaux	« 5 «
5. M <sup>111</sup> Denise De Paepé	« 4 «
M <sup>111</sup> Wim Locqx	« 4 «
6. M <sup>111</sup> Robert Porta	« 3 «
7. M <sup>111</sup> Georges Adam	« 2 «

#### Catégorie Hommes.

1. M. Roger Jacobs	avec 8 points.
2. M. Edmond De Bock	« 7 «
M. Paul Cluydts	« 7 «
3. M. Jacques	« 6 «
M. Wim Locqx	« 6 «
4. M. Richard De Bock	« 5 «
M. Louis Thielens	« 5 «
5. M. Maurice De Somer	« 4 «
M. Georges Adam	« 4 «
6. M. René Caby	« 3 «
7. M. Roger Guiaux	« 2 «

### RESULTATS DU DECK-TENNIS

1 Equipe n° 3	
Capitaine M. Roger Jacobs	3 jeux gagnés.

M<sup>me</sup> Driessens  
M. Etienne Porta.

2 Equipe n° 9

Capitaine M. Alb. Reynaerts 2 jeux gagnés 1 perdu.  
M<sup>me</sup> Albert Reynaerts  
M. Marc Guidon.

3 Equipe n° 6

Capitaine M. Maur. De Somer 1 jeu gagné. 1 perdu.  
M<sup>me</sup> Denise De Paepé  
M. Paul Delmelle.

4 Equipe n° 7

Capitaine M. Wim Locqx 1 jeu gagné. 1 perdu.  
M<sup>me</sup> Paul Cluydts  
M. Léopold Adam.

5 Equipe n° 8

Capitaine M. Louis Thielens 1 jeu gagné. 1 perdu.  
M<sup>me</sup> Roger Guiaux  
M. Edmond De Bock.

Participants aux jeux : 31 personnes.

Spectateurs : 22 personnes.

### JEU DU BALLON

L'équipe jaune bat l'équipe verte.  
La gagnante finale Madame René Caby.  
Vainqueur de la journée : M<sup>me</sup> R. Caby.  
Mention spéciale : M. Etienne Porta.

d'autres usagers, il doit ralentir et éventuellement s'arrêter pour laisser passer le véhicule venant en sens inverse.

Quand la largeur de la chaussée ne permet pas de faire aisément la manœuvre, le conducteur peut emprunter l'accotement de plein-pied, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une piste cyclable.

### DÉPASSEMENTS

Les dépassements se font à gauche.

Exception : le dépassement doit se faire à droite quand le conducteur à dépasser a manifesté son intention de tourner à gauche et s'est porté à gauche pour faire cette manœuvre.

Avant de dépasser par la gauche, tout conducteur doit s'assurer que la manœuvre peut se faire sans danger et notamment :

a) que la voie est libre sur une étendue suffisante pour éviter tout risque d'accident ;

b) qu'aucun conducteur qui le suit n'a commencé une manœuvre de dépassement.

Donc, regarder derrière soi, et devant soi, avant de dépasser. Avis aux cyclistes.

c) qu'il a la possibilité de reprendre sa place dans le courant normal de la circulation sans gêner celle-ci ;

d) qu'il a la possibilité de faire le déplacement en un temps très court.

Quand le dépassement par la gauche nécessite un déplacement latéral important, le conducteur doit indiquer son intention clairement et suffisamment à temps au moyen des feux indicateurs de direction prévus par le code, ou par un geste du bras. Cette indication doit cesser dès que le déplacement latéral est fait. Donc, abaisser la flèche dès qu'on est à hauteur du véhicule à dépasser.

Tout conducteur qui fait un dépassement doit s'écarter autant que de besoin de l'usager à dépasser et, si ce dépassement se fait par la gauche, reprendre sa place à droite aussitôt qu'il peut le faire sans inconvénients.

Quand la largeur de la chaussée ne permet pas de faire aisément la manœuvre, le conducteur peut emprunter l'accotement de plein-pied, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une piste cyclable.

Tout conducteur qui va être dépassé par la gauche doit serrer la droite le plus possible et ne peut accélérer l'allure.

Le dépassement d'un véhicule est interdit quand, en raison soit des circonstances, soit de la disposition des lieux le conducteur ne peut apercevoir les conducteurs venant en sens inverse à une distance suffisante pour faire sa manœuvre sans risque d'accident.

Le dépassement d'un véhicule attelé ou de tout autre véhicule à trois roues au plus (donc non compris les vélos, les cyclomoteurs, les motos sans side car) est également interdit :

a) pendant le franchissement d'un passage à niveau, sauf s'il est muni de barrières, de demi-barrières ou si la chaussée comporte au moins quatre bandes de circulation.

b) pendant le franchissement d'un carrefour, en ville, où les carrefours sont proches les uns des autres et nombreux, cette règle est constamment violée. Cette violation est souvent cause d'accidents et, en pareil cas, la règle est toujours invoquée et met en tort celui qui l'a enfreinte, hormis le dépassement par la droite, sauf quand la circulation y est réglée par un agent qualifié ou par des signaux lumineux de circulation, ou quand le conducteur y bénéficie de la priorité de passage par rapport aux conducteurs qui circulent sur toutes les voies débouchant dans le carrefour.

c) à l'approche du sommet d'une côte et dans les virages, quand la visibilité est insuffisante.

Sauf s'il existe des bandes de circulation et à condition de ne pas franchir la ligne blanche continue délimitant la partie de la chaussée réservée à la circulation venant en sens inverse.

d) quand le conducteur à dépasser dépasse lui-même un véhicule automoteur à trois roues ou plus de un véhicule attelé ;

e) aux endroits pourvu du signal n° 30 (disque fond blanc, bord rouge, à gauche auto rouge à droite auto noire). Ce signal est valable sur cent mètres.

## ECHOS

**CAMPING.** — Le syndicat d'initiative de *Marbehan* nous signale qu'il organise durant tout l'été un camp de vacances.

Il dispose d'un magnifique complexe ombragé en bordure de la rivière, et met à la disposition des campeurs tout le matériel indispensable au camping, au prix de 15 F par jour et par personne.

Les membres que la chose intéresse sont invités à s'adresser à Monsieur Evraud Joseph, 182, rue de l'Eglise à Marbehan (tél. : 063/41149).

## Le code de la route

### A PETITES DOSES

#### CROISEMENTS.

Les croisements se font à droite.

Pour croiser, le conducteur doit serrer sur sa droite pour laisser une distance latérale suffisante entre son véhicule et celui qu'il va croiser.

S'il ne peut le faire à cause d'un obstacle ou de la présence